

Communauté de Communes Yonne Nord

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU PROJET DE BUDGET 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne de document d'informations budgétaires et financières, cette note de présentation, ainsi que les maquettes budgétaires seront mises en ligne sur le site internet de la C.C.Y.N, après leur adoption.

Ainsi, les 4 Budgets Primitifs 2025 seront soumis, avec reprise des résultats, au Conseil Communautaire lors de sa séance ordinaire du lundi 6 avril 2024, avec leur nomenclature respective :

- Budget principal (M57)
- 3 budget Annexes :
 - Service public de l'assainissement non collectif (M49)
 - Aérodrome (M57)
 - ZA Evry en vue de sa clôture au cours de l'année (M57)

TABLE DES MATIERES

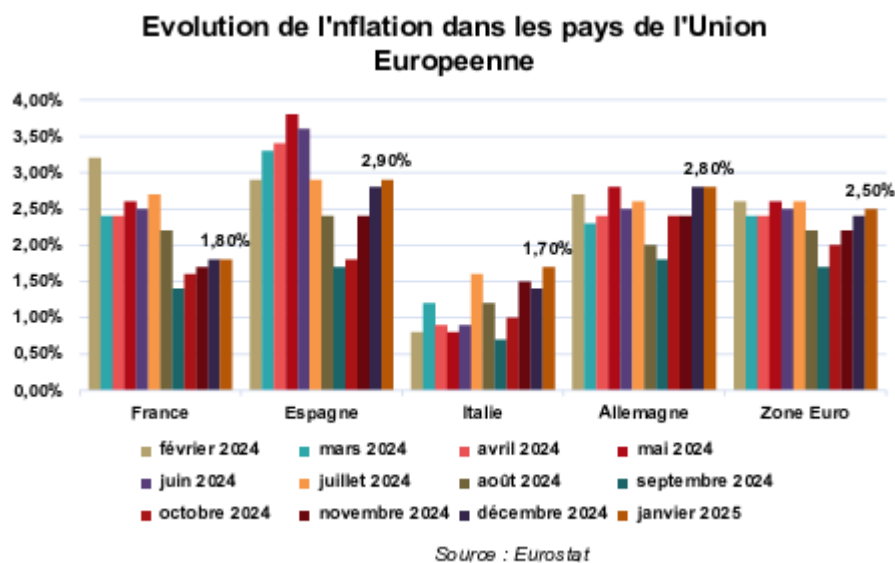
ELEMENTS DE CONTEXTE	2
La mesure phare de la LF 2025 : la création d'un « DILICO »	2
BUDGET PRINCIPAL	4
PRINCIPAUX RATIOS	4
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
RECETTES	5
DEPENSES	7
ANALYSE DE LA DETTE	8
SECTION D'INVESTISSEMENT	9
DEPENSES	9
RECETTES	12
Zoom sur les charges de financement des services de collecte et de traitement des déchets	13
BUDGETS ANNEXES	14
Budget Annexe AERODROME	14
Budget annexe SPANC	15
Budget Annexe ZA Evry:	16

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la dernière séance du Conseil communautaire vous a présenté

Si le contexte géopolitique évolue jour après jour avec notamment la perspective de dépenses nouvelles en matière de programmation militaire et des effets de la politique américaine sur les marchés et les évolutions des taux d'inflation ou les taux d'intérêt futurs difficiles à anticiper, les projets de budgets qui vous sont soumis ont été élaborés à partir des seules informations connues à la date de rédaction de la note.

Si l'état 1259 de vote des taux et le montant des bases prévisionnelles nous a été communiqué, les montants de la DGF, du FPIC et du DILICO (voire plus loin) restent inconnus.



LA MESURE PHARE DE LA LF 2025 : LA CREATION D'UN « DILICO »

Exposé de la mesure : l'article 186 de la LF 2025

Afin d'associer les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques (comme le prévoit la LPFP 2023-2027), l'article 64 du PLF pour 2025 prévoyait initialement la création d'un nouveau « fonds de réserve » pour les finances locales.

Cette mesure n'a pas été retenue en Loi de Finances pour 2025.

A la place, l'article 186 de la LF pour 2025 prévoit la création d'un « **Dispositif de lissage conjoncturel** » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales.

Le « Dilico » remplace donc le Fonds de réserve du budget « Barnier » : il concernerait plus de collectivités (environ 2 100 collectivités, contre 450 auparavant), mais pour un montant global plus faible : 1 milliard d'euros, contre 3 milliards d'euros auparavant.

Instauration de trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales en 2025

Le dispositif repose sur trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre. - - -

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 089-248900896-20250409-2025_127-BF et des



La première contribution, d'un montant de 500 millions d'euros, porte sur les ressources des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. (Les 500 M€ sont répartis à parts égales entre les communes, d'une part, et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'autre part).

La deuxième contribution, d'un montant de 220 millions d'euros, porte sur les ressources fiscales des départements, de la Ville de Paris, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

La troisième contribution, d'un montant de 280 millions d'euros, porte sur les ressources fiscales des régions, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

Modalités de répartition du prélèvement entre les collectivités éligibles :

Pour chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, il est calculé un indice synthétique (IS) de ressources et de charges à partir des rapports suivants :

- Le rapport entre le potentiel fiscal par habitant de l'établissement et le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

- Le rapport entre le revenu par habitant de l'établissement et le revenu moyen par habitant de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

L'indice synthétique de ressources et de charges est obtenu par l'addition des rapports en pondérant le « potentiel fiscal par habitant » par 75 % et le « revenu par habitant » par 25 %.

Contribuent au dispositif les EPCI à FP dont l'indice synthétique défini est supérieur à 110 % de l'indice moyen de l'ensemble des EPCI à FP.

Selon les informations dont dispose les associations nationales d'élus , le CCYN ne serait pas concernée par un prélèvement.

Pour le bloc communal, le produit de la contribution est reversé, les trois années suivant sa mise en réserve, à hauteur d'un tiers par année et « dans la limite du montant du produit de la contribution pour l'année en cours » (soit à hauteur de 90%). Le reversement effectué chaque année est réparti, pour 10 % de son montant, au FPIC.

BUDGET PRINCIPAL

	Fonctionnement	Investissement	Total
BP 2025	16 878 401,03 €	6 542 549,40 €	23 420 950,43 €
Rappel BP 2024	16 164 500,00 €	4 261 000,00 €	20 425 500,00 €

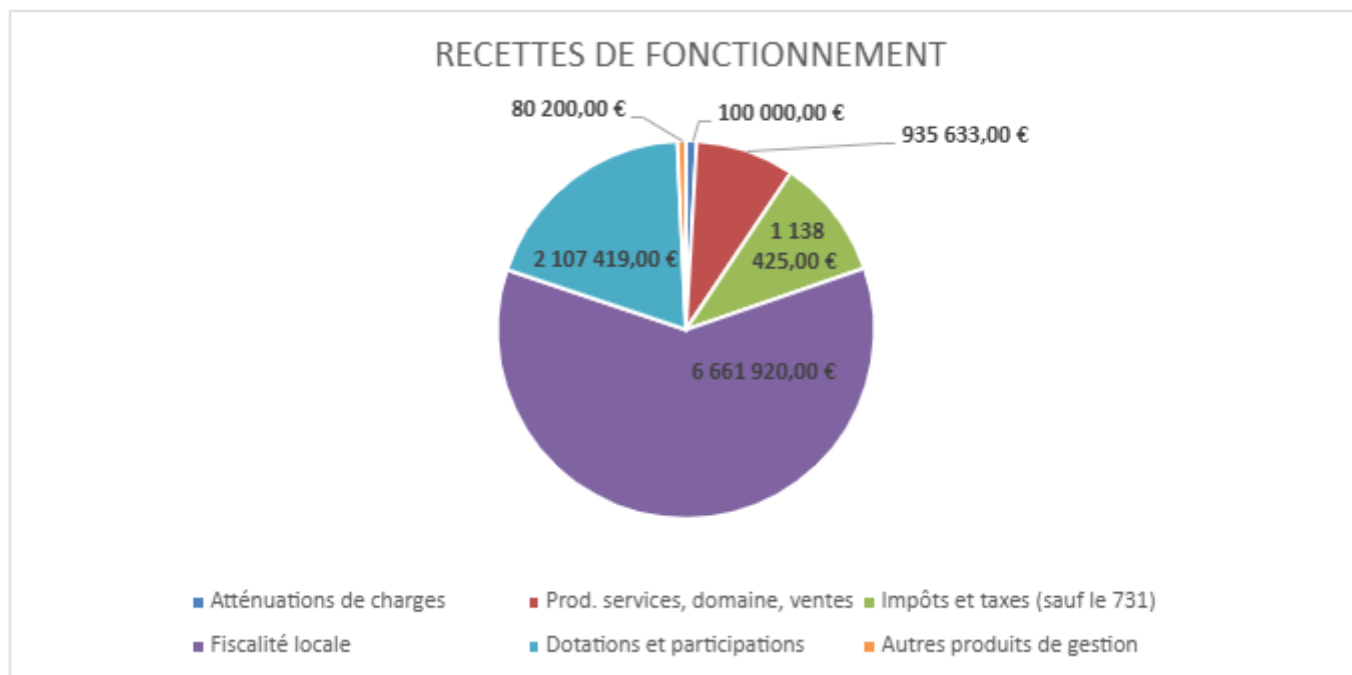
PRINCIPAUX RATIOS

Les données synthétiques sur la situation financière de notre EPCI à fin 2023 sont les suivantes :

	Population
	26028
Dépenses réelles de fonctionnement	395,98 €
Produits des impôts directs	261,55 €
Recettes réelles de fonctionnement	460,71 €
Dépenses d'équipement brut	17,04 €
Encours de dette au 31/12/2024	69,32 €
DGF	38,58 €
Dépenses de personnel / DRF	32,84%
Pression fiscale globale	1,1696
DRF+ remb. Capital / RRF	88,02%
Dépenses d'équipement brut/RRF	3,70%

RECETTES

16 830 296.03 dont **11 023 597 €** de recettes réelles de fonctionnement et **5 806 699.03 €** de résultat reporté.



LE CHAPITRE 013 « ATTENUATION DE CHARGES » est estimé à 100 000€ et correspond aux remboursements de rémunérations de personnel -en hausse de 25 %

LE CHAPITRE 70 « PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES » est en hausse de 0.74 % et s'élève à 935 633 €.

LE CHAPITRE 73 « IMPOTS ET TAXES » est évalué à 1 404 830 € en baisse de 18.96 %

LE CHAPITRE 731 « FISCALITE LOCALE » est prévu à 6 661 920 € en baisse de 1.76 % par rapport au BP 2024 selon la répartition suivante :

Détail Chapitre 731	2025	2024	Variation
Impôts directs locaux	2 905 823 €	2 878 550 €	0,95%
Foncier bâti	1 386 710 €	1 361 034 €	1,89%
Foncier non bâti	201 071 €	197 753 €	1,68%
Taxe d'habitation	226 920 €	235 848 €	-3,79%
CFE	1 091 123 €	1 083 915 €	0,66%
Taxe sur les surfaces commerciales	85 131 €	106 094 €	-19,76%
Imposition forf. sur entrep. réseaux	181 900 €	164 833 €	10,35%
Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	3 409 066 €	3 499 480 €	-2,58%
Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	50 000 €	50 000 €	0,00%
Taxe de séjour	30 000 €	25 000 €	20,00%
Autres		57 614 €	
TOTAL	6 661 920 €	6 781 571 €	-1,76%

En 2025, la CCYN n'envisage pas de modifier ses taux d'imposition qui devraient donc rester inchangés par rapport à 2024 (THRS = 6.20 % ; TFB = 5.44 % ; CFE = 23.25 % ; TFNB = 11,06%) à l'exception de la TEOM en

Les valeurs locatives servant de base de calcul à la taxe foncière ont été estimées avec une revalorisation de l'ordre de +1,7 %, contre +5% en 2024 et +7,1% en 2023, en raison de la stabilisation de l'inflation sur les douze derniers mois.

Ainsi, les produits prévisionnels attendus sont :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 226 920 €
- Foncier Bâti : 1 386 710 €
- Foncier Non Bâti : 201 071€

Quant aux impôts des entreprises, ils évolueraient de 0.66 % pour la CFE et de 10,35 % pour l'IFER.

Le produit attendu de la TASCOM est de 85 131 € correspondant à une diminution de 20 963 €.

La taxe de séjour estimée est de 30 000 € pour 2025. Elle est intégralement reversée à la SPL

Le même montant est prévu à l'article 73918 du chapitre 014 « atténuations de produits, en dépenses de fonctionnement.

LE CHAPITRE 74 « DOTATIONS ET PARTICIPATIONS » s'élève à 2 155 524,00 € en baisse de 2.31 % dont une part Etat de 0,61 %

	BP 2025	BP 2024	Variation
Dotation d'intercommunalité	743 710,00 €	700 549,00 €	6,16%
Dotation de compensation	292 705,00 €	303 740,00 €	-3,63%
Total DGF	1 036 415,00 €	1 004 289,00 €	3,20%
Etat-Compensation CET	235 294,00 €	227 725,00 €	-3,22%
Etat-Compensation exonération Foncier	28 153,00 €	27 471,00 €	2,48%
Total compensation par TVA	263 447,00 €	255 196,00 €	3,23%
Total Etat	1 299 862,00 €	1 259 485,00 €	3,21%

LE CHAPITRE 75 « AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE » est de 80 200 € et retrace essentiellement les revenus des locaux loués.

	BP 2025 hors reports	BP 2024	
Charges à caractère général	5 011 103,20 €	4 998 092,01 €	-0,26%
Charges de personnel	3 646 988,00 €	3 553 266,00 €	-2,57%
Atténuations de produits	1 604 764,75 €	1 280 193,00 €	-20,23%
Autres charges de gestion courante	1 095 645,08 €	5 364 862,68 €	389,65%
Charges financières	49 900,00 €	50 586,31 €	1,38%
Charges spécifiques	5 000,00 €	3 000,00 €	-40,00%
Dotations aux provisions	30 000,00 €	21 500,00 €	-28,33%
Dépenses réelles	11 443 401,03 €	15 271 500,00 €	-33,45%
Virement à la section d'investissement	5 375 000,00 €	800 000,00 €	85,12%
Opérations d'ordre	60 000,00 €	93 000,00 €	-55,00%
Dépenses d'ordre	5 435 000,00 €	893 000,00 €	83,57%
Dépenses totales	16 878 401,03 €	16 164 500,00 €	4,23%

Dont 11 443 401,03 € de dépenses réelles de fonctionnement, soit en diminution de -33,45 % par rapport au prévu 2024, répondant ainsi à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé par l'article 17 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023/2027 puisque inférieure à +1,5%.

Les dépenses d'ordre sont de 5 435 000,00 € contre 893 000,00 € consacrant une volonté d'autofinancement des investissements

Le chapitre 011 « charges à caractère général », prévu à 5 011 103,20 € en baisse de 0,26 %

Le chapitre 012 « charges de personnel », prévu à 3 646 988 €, est en augmentation de 2.57 %.

L'effectif global de la CCYN, détaillé dans l'annexe « Etat du Personnel » du Budget Principal est de **87** agents.

Les augmentations du SMIC et de la valeur du point d'indice de la fonction publique courant 2023 et 2024 ont dorénavant un impact sur un exercice complet.

De plus, ce chiffre prend en compte :

- l'augmentation importante des cotisations retraite des employeurs avec une augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL est en cours sur 4 ans, avec une première hausse de 3 points en 2025. Le décret d'application est paru.

Le relèvement d'un point du taux de cotisation à l'assurance maladie.

Les cotisations à la CNRACL ont déjà augmenté d'un point en 2024.

Le chapitre 014 « atténuation de produits »

Aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé à cette date, les Attributions de Compensation versées aux communes sont prévues inchangées à 1 160 789.75 €

Enfin, le prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) reste identique depuis 2017, soit 197 988 €

Le prélèvement au titre du FPIC est maintenu en valeur à 215 987 €

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » s'élève à 1 095 645,08 € en raison de l'affectation au compte 65888 du budget 2024 d'une large partie du résultat de l'exercice 2024 en raison de l'affectation au compte 65888 du budget 2024 d'une large partie du résultat de l'exercice 2024, montant inutilisé en 2024.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 089-248900896-20250409-2025_27-BF

SLO

Les charges financières inscrites au chapitre 66 s'établissent à 49 900 € e baisse de 1.38 %.

Le chapitre 67 « charges spécifiques » s'élève à 5 000 € ce chapitre enregistre les écritures de titres annulés sur exercices antérieurs.

Au chapitre 68, sont inscrites des dotations aux provisions pour risques et charges, pour un montant de 30 000 € pour assurer l'apurement de restes à recouvrer résiduels au titre de la REOM.

L'autofinancement (chapitre 023) est de 5 375 000,00 € et assurera une large part du financement des dépenses d'investissement en 2025 sans recours à l'emprunt et dans l'attente du versement de subventions attendues.

ANALYSE DE LA DETTE

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-248900896-20250409-2025_27-BF



Le budget principal a un encours de 1 804 287,52 € au 1^{er} janvier 2025.

L'encours du Budget Principal est bien sécurisé puisque 100 % de l'encours est à taux fixe, ce qui permet de se prémunir contre la hausse des taux.

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 804 287,92					248 562,20	47 495,73	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 804 287,92					248 562,20	47 495,73	0,00	0,00
20093276639	N	0,00	A-1	40 786,86	4,00	F		4,630	9 515,23	1 888,43	0,00	0,00
3276639-centre de tri	N	0,00	A-1	95 169,29	4,00	F		4,630	22 202,20	4 406,34	0,00	0,00
3295190	N	0,00	A-1	32 728,27	1,00	F		3,410	32 728,27	1 116,03	0,00	0,00
5511315	N	0,00	A-1	246 684,47	4,00	F		0,930	60 817,44	2 294,17	0,00	0,00
9639935	N	0,00	A-1	87 294,91	6,00	F		2,020	13 828,02	1 693,88	0,00	0,00
9639966	N	0,00	A-1	793 320,80	21,50	F		2,720	27 584,81	21 392,01	0,00	0,00
9694902	N	0,00	A-1	300 822,61	6,50	F		1,600	44 276,66	4 636,76	0,00	0,00
MON265662EUR	N	0,00	A-1	45 634,48	5,00	F		5,080	8 272,06	2 214,44	0,00	0,00
mon265662 CENTRE DE TRI	N	0,00	A-1	161 846,23	5,00	F		5,080	29 337,51	7 853,67	0,00	0,00

Le budget annexe ZA d'Evry portait également un emprunt de 450 000 € souscrit en 2017 dont l'amortissement in fine sera supporté en 2025 par ce budget

Le budget principal avait également avancé un montant de 523 531.68 € pour financer l'encours de terrains.

Il est proposé de réaliser le remboursement de cette avance via l'acquisition des terrains par le budget principal.

DEPENSES

Il est proposé de généraliser un peu plus le vote de crédits pluriannuels sous forme d'autorisations de programme et crédits de paiement.

Un montant total de 12 309 872 d'autorisations de programme est ainsi mis en place

REVISIONS DES AP EXISTANTES PORTEES A 5 715 872 € AU TITRE D'AP OUVERTES DES 2023.

Millésime	N° programme	PROGRAMME OU OPERATION	Dépenses		Recettes		Besoin de financement
			Dépenses	Credit après révision	Recettes	Credit après révision	
Révision des autorisations de programme existantes							
2023	1	PLUI	195 000 €	481 618 €	38 988 €	38 988 €	442 630 €
2023	2	LIAISONS DOUCES ET HALTES FLUVIALES	3 310 717 €	2 822 456 €	3 604 342 €	1 841 600,00 €	980 856 €
2023	1	CONSTRUCTION 3EME DECHETTERIE	1 550 000 €	2 411 798 €	0 €	0,00 €	2 411 798 €
TOTAL			5 055 717 €	5 715 872 €	3 643 330 €	1 880 588 €	3 835 284 €

Sur ces opérations, les crédits de paiement au budget 2025 sont de 2 446 423 € ainsi répartis :

Millésime	N° programme	PROGRAMME OU OPERATION	Credits de paiement Dépenses			
			2025	2026	2027	2028
Révision des autorisations de programme existantes						
2023	1	PLUI	150 000 €	130 553 €		
2023	2	LIAISONS DOUCES ET HALTES FLUVIALES	1 693 474 €	1 128 982 €		
2023	1	CONSTRUCTION 3EME DECHETTERIE	602 950 €	1 808 849 €		
TOTAL			2 446 423 €	3 068 384 €	0 €	

Millésime	N°	PROGRAMME OU OPERATION	Dépenses Credit après	Recettes Recettes	Révision	Credit après	Besoin de financement
Nouvelles autorisations de programme							
2025	4	ACQUISITION SIEGE CCYN	500 000 €	500 000 €			500 000 €
2025	5	MODERNISATION	240 000 €	240 000 €			240 000 €
2025	6	CREATION CHAUFFERIE PAC	540 000 €	540 000 €			540 000 €
2025	7	FONDS DE CONCOURS CLSH	300 000 €	300 000 €			300 000 €
2025	8	EXTENSION MAISON FRANCE	480 000 €	480 000 €		150 000 €	330 000 €
2025	9	DEMOLITION VIELLE BATISSE	420 000 €	420 000 €			420 000 €
2025	10	CREATION VELO ROUTE	600 000 €	600 000 €		310 000 €	290 000 €
2025	11	RENOUVELLEMENT PARC BAV-	280 000 €	280 000 €			280 000 €
2025	12	Système INFORMATION	18 000 €	18 000 €			18 000 €
2025	13	SCHEMA DE COHERENCE	120 000 €	120 000 €			120 000 €
2025	14	FONDS DE CONCOURS /	180 000 €	180 000 €			180 000 €
2025	15	ETUDES RUISSELLEMENT	288 000 €	288 000 €		192 000 €	96 000 €
2025	16	ETUDE PROJET DE	66 000 €	66 000 €			66 000 €
2025	17	CREATION SITE INTERNET	66 000 €	66 000 €			66 000 €
2025	18	RENOVATION SIEGE - BAT	1 270 000 €	1 270 000 €		240 000 €	1 030 000 €
2025	19	GENERATEUR	360 000 €	360 000 €			360 000 €
2025	20	PARC VEHICULES	216 000 €	216 000 €		54 000 €	162 000 €
2025	21	PARC INFORMATIQUE,	120 000 €	120 000 €			120 000 €
2025	22	EQUIPEMENT SITES	210 000 €	210 000 €			210 000 €
2025	23	DEPENSES IMPREVUES	120 000 €	120 000 €			120 000 €
2025	24	Fonds de concours destinés aux communes et associations	200 000 €	200 000 €			200 000 €
		TOTAL NOUVELLES AP	6 594 000 €	6 394 000 €	0 €	946 000 €	5 648 000 €

Nouvelles autorisations de programme			2025	2026		
2025	4	ACQUISITION SIEGE CCYN	500 000 €			
2025	5	MODERNISATION	120 000 €	120 000 €		
2025	6	CREATION CHAUFFERIE PAC	540 000 €			
2025	7	FONDS DE CONCOURS CLSH	100 000 €	100 000 €	100 000 €	
2025	8	EXTENSION MAISON FRANCE	120 000 €	360 000 €		
2025	9	DEMOLITION VIELLE BATISSE	420 000 €			
2025	10	CREATION VELO ROUTE		300 000 €	300 000 €	
2025	11	RENOUVELLEMENT PARC BAV-	100 000 €	80 000 €	50 000 €	50 000 €
2025	12	Système INFORMATION	18 000 €			
2025	13	SCHEMA DE COHERENCE	40 000 €	40 000 €	40 000 €	
2025	14	FONDS DE CONCOURS /	60 000 €	60 000 €	60 000 €	
2025	15	ETUDES RUISSELLEMENT	144 000 €	144 000 €		
2025	16	ETUDE PROJET DE	33 000 €	33 000 €		
2025	17	CREATION SITE INTERNET	66 000 €			
2025	18	RENOVATION SIEGE - BAT	30 000 €	850 000 €	390 000 €	
2025	19	GENERATEUR		270 000 €	90 000 €	
2025	20	PARC VEHICULES	54 000 €	54 000 €	54 000 €	54 000 €
2025	21	PARC INFORMATIQUE,	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
2025	22	EQUIPEMENT SITES	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
2025	23	DEPENSES IMPREVUES	120 000 €			
2025	24	Fonds de concours destinés aux communes et associations	200 000 €			
		TOTAL NOUVELLES AP	2 735 000 €	2 481 000 €	1 154 000 €	174 000 €

DEPENSES HORS CREDITS EN AP/CP

Des opérations d'investissement ne sont pas suivies en AP/CP


A ce titre sont ouverts :

- 1 000 000 € pour l'acquisition des terrains de la ZA d'Evry dans l'hypothèse où cette acquisition supporterait la TVA immobilière.
- 252 275.58 au titre de l'amortissement de la dette actuelle

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6 542 549,40 € dont 595 168.40 € de solde et 5 375 000,00 € d'autofinancement

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 089-248900896-20250409-2025_27-BF



Nos recettes propres sont suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 3 910 772 €

		PROPOSITIONS NOUVELLES	REPORT	TOTAL
Ch. 011	Charges à caractère général	3 564 858,00 €	1 656,00 €	3 566 514,00 €
	Fon. 720 Services communs de la collecte et de la propreté	4 600,00 €		
	Fon. 7211 Actions de prévention et de sensibilisation	11 500,00 €		
	Fon. 7212 Collecte des déchets	2 272 100,00 €		
	Fon. 7213 Tri, valorisation et traitement des déchets	1 276 658,00 €	1 656,00 €	
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	155 150,00 €		155 150,00 €
	Fon. 720 Services communs de la collecte et de la propreté	155 150,00 €		
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	84 268,00 €		84 268,00 €
	Fon. 7213 Tri, valorisation et traitement des déchets	84 268,00 €		
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	60 000,00 €		60 000,00 €
	Fon. 7212 Collecte des déchets	60 000,00 €		
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	1 440,00 €		1 440,00 €
	Fon. 7213 Tri, valorisation et traitement des déchets	1 440,00 €		
Ch. 66	Charges financières	13 400,00 €		13 400,00 €
	Fon. 7213 Tri, valorisation et traitement des déchets	13 400,00 €		
Ch. 68	Dotations aux provisions et dépréciations	30 000,00 €		30 000,00 €
	Fon. 720 Services communs de la collecte et de la propreté	30 000,00 €		30 000,00 €
		3 909 116,00 €	1 656,00 €	3 910 772,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 3 847 424 €

Ch. 70	produits des services, du domaine et ventes divers	53 374,00 €		53 374,00 €
	Fon. 7212 Collecte des déchets	25 000,00 €		25 000,00 €
	Fon. 7213 Tri, valorisation et traitement des déchets	28 374,00 €		28 374,00 €
Ch. 731	Impositions directes	3 409 066,00 €		3 409 066,00 €
	Fon. 7212 Collecte des déchets	3 409 066,00 €		3 409 066,00 €
Ch. 74	Dotations et participations	380 184,00 €		380 184,00 €
	Fon. 720 Services communs de la collecte et de la propreté	20 184,00 €		20 184,00 €
	Fon. 7212 Collecte des déchets	70 000,00 €		70 000,00 €
	Fon. 7213 Tri, valorisation et traitement des déchets	290 000,00 €		290 000,00 €
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	4 800,00 €		4 800,00 €
	Fon. 7213 Tri, valorisation et traitement des déchets	4 800,00 €		4 800,00 €
		3 847 424,00 €	- €	3 847 424,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 822 950 €

Ch. 21	Immobilisations corporelles	100 000,00 €		100 000,00 €
	Fon. 7213 Tri, valorisation et traitement des déchets	100 000,00 €		100 000,00 €
Ch. 23	immobilisations en cours	722 950,00 €		722 950,00 €
	Fon. 7213 Tri, valorisation et traitement des déchets	722 950,00 €		722 950,00 €
		822 950,00 €	- €	822 950,00 €

BUDGET ANNEXE AERODROME

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	50 000,00	87 909,16
Recettes	50 000,00	87 909,16

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 50 000 €

FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES			50 000,00	50 940,00
Ch.	011	Charges à caractère général		36 980,00	41 940,00
Art.	60628	Autres fournitures non stockées		3 000,00	3 000,00
Art.	60632	Fournitures de petit équipement		480,00	140,00
Art.	61521	Terrains		10 000,00	10 000,00
Art.	615231	Voies		15 000,00	11 000,00
Art.	61558	Autres biens mobiliers		2 000,00	1 800,00
Art.	6156	Maintenance		0,00	0,00
Art.	6161	Multirisques		1 500,00	1 500,00
Art.	627	Services bancaires et assimilés		0,00	0,00
Art.	6281	Concours divers (cotisations)		500,00	500,00
Art.	63512	Taxes foncières		4 500,00	14 000,00
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés		10 000,00	6 500,00
Art.	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		10 000,00	6 500,00
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 000,00	1 500,00
Art.	6811	Dot. amort. immos incorporelles		2 000,00	1 500,00
Ch.	65	Autres charges de gestion courante		520,00	500,00
Art.	65888	Autres		520,00	500,00
Ch.	67	Charges exceptionnelles		500,00	500,00
Art.	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		500,00	500,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 50 000 € DONT 24 038,77 € DE RESULTAT REPORTE

FONCTIONNEMENT					
	RECETTES			50 000,00	50 940,00
Ch.	002	Résultat de fonctionnement reporté		24 038,77	2 938,11
Art.	002	Résultat de fonctionnement reporté		24038,78	2 938,11
Ch.	70	Produits des services, du domaine et ventes divers		17 961,23	30 900,00
Art.	70388	Autres redevances et recettes diverses		7 090,00	30 900,00
Ch.	74	Dotations et participations		3 000,00	7 000,00
Art.	74611	DGD		3 000,00	7 000,00
Ch.	75	Autres produits de gestion courante		5 000,00	10 000,00
Art.	75888	Autres		5 000,00	10 000,00
Ch.	77	Produits exceptionnels		0,00	101,89
Art.	773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		0,00	101,89

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Libellé	BP 2025 - Projet	BP 2024
	DEPENSES		87 909,16	87 858,51
Ch.	21	Immobilisations corporelles	87 909,16	87 858,51
Art.	2188	Autres	87 909,16	87 858,51
Ch.	OPNI	Opération non individualisée	87 909,16	87 858,51

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 87 909.16 E DONT 85 909,16 € DE SOLDE REPORTE

	RECETTES		87 909,16	87 858,51
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	85 909,16	86 358,51
Art.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	85 909,16	86 358,51
Ch.	OPFI	Opération financière	85 909,16	86 358,51
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	1 500,00
Art.	28152	Installations de voirie	2 000,00	1 500,00
Ch.	OPFI	Opération financière	2 000,00	1 500,00

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	65 464,05	4 054,56
Recettes	65 464,05	4 054,56

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 65 464.05 €

	DEPENSES	65 464,05	64 470,00
Ch.	011 Charges à caractère général	52 214,05	53 470,00
Art.	6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	300,00	0,00
Art.	6066 Carburants	500,00	0,00
Art.	6155 Sur biens mobiliers	20 860,20	51 470,00
Art.	627 Services bancaires et assimilés	0,00	0,00
Art.	62871 Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	30 553,85	2 000,00
Ch.	012 Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00	10 000,00
Art.	6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	12 000,00	10 000,00
Ch.	65 Autres charges de gestion courante	250,00	0,00
Art.	6541 Créances admises en non-valeur	250,00	0,00
Ch.	67 Charges exceptionnelles	500,00	500,00
Art.	673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00
Ch.	68 Dotations aux amortissements et aux provisions	500,00	500,00
Art.	6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	500,00	500,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 65 464,05€ DONT 65 464.05 € DE RESULTAT REPORTE

	RECETTES	65 464,05	64 470,00
Ch.	002 Résultat d'exploitation reporté	65 464,05	30 372,47
Art.	002 Excédent d'exploitation reporté	65 464,05	30 372,47
Ch.	70 Ventes de produits fabriqués, prestations	0,00	12 097,53
Art.	7062 Redevances d'assainissement non collectif	0,00	12 097,53
Ch.	77 Produits exceptionnels	0,00	22 000,00
Art.	771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	22 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 4 054, 56 €

	DEPENSES	4 054,56	0,00
Ch.	21 Immobilisations corporelles	4 054,56	0,00
Art.	218 Autres immobilisations corporelles	4 054,56	0,00
Ch.	OPNI Opération non individualisée	4 054,56	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 4 054.06 € DONT 4 054.06 € DE SOLDE REPORTE

	RECETTES	4 054,56	4 054,56
Ch.	001 Solde d'exécution de la section d'investissement rep	4 054,56	4 054,56
Art.	001 Excédent d'investissement reporté	4 054,56	4 054,56
Ch.	OPFI Opération financière	4 054,56	4 054,56

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	975 532,00	973 532,00
Recettes	975 532,00	973 532,00

Votre Conseil communautaire avait délibéré pour la clôture de ce budget.

Or le bilan comptable présente

- ✓ Au passif 2 dettes : l'une auprès de la Caisse d'Épargne pour 450 000 € à rembourser au 25/03/2025 au titre d'un emprunt in fine souscrit en 2017 et l'autre une avance du budget principal de 523 531.68 € enregistré à l'actif du budget principal en compte 276- avances,
- ✓ A l'actif la valeur des terrains aménagés pour 923 531.68 €.

Extrait du bilan comptable

Numéro compte	Compte	Solde débit	Solde crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)	- €	7,32 €
1641	Emprunts en euros	- €	450 000,00 €
168751	GFP de rattachement	- €	523 531,68 €
3555	Terrains aménagés	973 531,68 €	- €
4161	Crances douteuses	3 616,44 €	- €
45106	za evry cc yonne nord	- €	3 558,44 €
63512	Taxes foncières	152,00 €	- €
66111	Intérêts	7 110,00 €	- €
74751	GFP de rattachement	- €	7 312,68 €
	Total général	984 410,12 €	984 410,12 €

Il est donc proposé au budget annexe 2025 de prévoir les crédits permettant :

1. De déstocker le montant des terrains au compte 3555 par crédit du compte 3555 (chapitre 040 de la section d'investissement en ordre budgétaire) par le débit du compte 71355 pour 973 531.68 €
2. De réaliser le rachat des terrains par le budget principal pour 973 531.68 € HT.
3. De solder les dettes par débit des comptes 1641 pour 450 000 € et 168751 pour 523 531.68 €
4. De payer les intérêts dus au 25/03/2025 pour 1 777.50 € arrondi à 2 000 €

BUDGETS CONSOLIDES

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 089-248900896-20250409-2025_27-BF

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		TOTAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
BUDGET PRINCIPAL	18 630 296,03 €	18 630 296,03 €	6 542 549,40 €	6 542 549,40 €	25 172 845,43 €
Budget annexe Aerodrome	50 000,00 €	50 000,00 €	87 906,16 €	87 906,16 €	137 906,16 €
Budget annexe SPANC	65 464,06 €	65 464,06 €	4 054,06 €	4 054,06 €	69 518,12 €
Budget annexe ZA Evry	975 532,00 €	975 532,00 €	975 532,00 €	975 532,00 €	1 951 064,00 €
TOTAL		19 721 292,09 €		7 610 041,62 €	27 331 333,71 €